

Rendez-nous le grisbi !

■ Part variables... très variables !

Le 16 septembre 2015, Olivier Barberot a annoncé l'évolution des parts variables chez Globecast :

« La Part Variable est désormais structurée pour tous les salariés du Groupe de la façon suivante :

- une part Groupe, qui prend en compte les revenus, l'Ebitda et le Free Cash Flow du Groupe Globecast au niveau monde
- une part Division/Fonction Support d'appartenance
- une part Individuelle

J'ai décidé que les résultats financiers servant au calcul des parts variables prendraient en compte les ventes de Globecast Australie et de Satlink, 2 éléments exceptionnels de début d'année qui ont un impact très positif sur le calcul de la part variable puisqu'ils permettent de dépasser les objectifs de la part « Groupe » pour atteindre 132% au 1er semestre 2015. »



Si nous nous réjouissons de l'impact positif des mesures annoncées, les simples collaborateurs de l'entreprise sont mis

devant le fait accompli, sans avoir vraiment d'éléments pour vérifier qu'ils perçoivent bien la part variable à laquelle ils peuvent prétendre.

Les formules de calcul ont-elles été communiquées aux élus CE ? Les personnels sont-ils informés par leurs managers des impacts concrets de ces évolutions, dans les différentes divisions et à titre individuel ? Ou bien tous les salariés sont-ils condamnés à découvrir le montant de leur part variable sur la fiche de paie ?

La CFE-CGC demande plus de transparence.

Si elle siège au CE de Globecast durant la prochaine mandature, elle s'engage à demander et à restituer aux personnels toutes les informations nécessaires à leur bonne compréhension de la part variable qu'ils peuvent percevoir.

■ L'ICP, c'est maintenant ?

Depuis 2005, la CFE-CGC se bat pour que la Part Variable Commerciale (PVC), Vendeurs (PVV), Managériale (PVM) ou toute prime régulière liée au travail en Heures Non Ouvrées (HNO) ou aux astreintes soit intégrée au calcul de l'Indemnité de Congés Payés (ICP), comme le prévoit le droit du travail. Vous pouvez [retrouver le détail de ces actions sur le site de la CFE-CGC Orange.](#)

Désormais, tous les personnels d'Orange SA percevront cette ICP chaque année en septembre, pour un montant d'environ 10% des parts variables qu'ils perçoivent.

Et chez Globecast ?

Vous avez dû recevoir une somme ridicule au titre de l'ICP sur la paie de Septembre, calculée selon l'ancien mode de calcul qui n'intégrait pas les éléments variables.

L'action de votre représentant CFE-CGC auprès de la Direction des Ressources Humaines a permis la mise en paiement du complément d'ICP au titre des congés 2014 sur la paie du mois d'Octobre, après « traitement manuel » au motif que « devant la complexité du calcul, l'adaptation du système de paie devrait prendre au moins six mois »...

Pour l'immédiat, la Direction est déterminée à ne faire aucun rattrapage sur le versement de ce complément d'ICP, pour lequel les salariés de droit privés (mais pas les fonctionnaires) seraient fondés à réclamer 3 ans d'arriérés via une procédure aux Prud'hommes.

Si vous êtes déterminé/e à porter votre dossier devant la Justice, contactez-nous : la CFE-CGC Orange pourra vous proposer un kit « prêt à ester en Justice », et le cas échéant coordonner vos demandes, comme elle l'a déjà fait chez Orange SA (voir http://bit.ly/ICP_Gagne).

■ L'intéressement, ça vous intéresse ?

Nos collègues d'Orange SA bénéficient d'accords permettant, sur des critères négociés par des représentants pointus, d'obtenir un intéressement, plus ou moins important selon les années.

Chez Globecast, il n'y a pas eu d'intéressement au titre de l'exercice 2014. Selon la Direction, les résultats ne permettaient pas son déclenchement. **Mais l'analyse démontre que l'accord 2103-2015 était tout simplement ... illégal !** La loi impose un processus en 2 temps : **d'abord le calcul de la masse totale d'intéressement, avant de préciser sa répartition, sur la base de critères définis à l'avance.** L'accord Globecast prévoyait 2 parts d'intéressement aléatoires (l'une assise sur le Free Cash Flow, l'autre sur la qualité de service), ayant chacune leur propre clé de répartition (au prorata du temps de présence pour la première, du salaire pour la seconde). Connaître à l'avance la clé de répartition de l'intéressement total était donc impossible !

Ce défaut est corrigé dans **l'accord signé pour la période 2015-2017.** Pour autant :

- il est truffé de fautes de frappe susceptibles d'entraver sa bonne mise en œuvre (toutes les interprétations sont permises lorsque la même formule est reportée en des termes différents selon les pages du document) ;
- les tableaux de répartition sont incompréhensibles pour qui n'a pas participé à la négociation, et auraient dû à minima être accompagnés d'exemples concrets permettant d'en saisir les règles d'application.

Souhaitons que ces défauts ne constituent pas un simple prétexte pour nous priver d'intéressement ces trois prochaines années. **La CFE-CGC se réserve la possibilité d'engager toutes les actions nécessaires pour obliger l'entreprise à corriger l'accord afin de le rendre applicable et transparent.**

La CFE-CGC s'engage

Si vous lui donnez la représentativité lors des prochaines élections, la CFE-CGC s'engage à négocier des accords clairs, et à en vérifier la bonne application au profit des personnels de Globecast.

A suivre dans nos prochains tracts

- **Les D Bis illégaux chez Globecast** : il n'existe aucun accord d'entreprise instituant un groupe d'emplois cadre de niveau D Bis au sein de Globecast France, lequel accord aurait pourtant dû être conclu avant le 1er Janvier 2007 : mais que font vos représentants ?
- **Nouvel accord intergénérationnel Groupe / TPS / GPEC** : embauche des seniors, accompagnement des fins de carrières, recrutement et accueil des jeunes. Votre représentant CFE-CGC Globecast participe à la négociation ouverte mi-septembre et qui doit se terminer en décembre 2015.
- **Les Activités Sociales et Culturelles** : Combien pourriez-vous percevoir avec le « Tableau magique » de la CFE-CGC ?
- **Arrivée de Philippe Bernard** : présentation de la stratégie Globecast au Comité Groupe France de décembre, demandée par votre représentant CFE CGC.

La CFE-CGC revendique

➔ **Une véritable information des personnels sur les parts variables en amont de chaque versement**

➔ **Une négociation digne de ce nom sur les critères d'intéressement**

En janvier 2016, vous élirez de nouveaux représentants du personnel

■ Et vous, qu'est-ce qui vous préoccupe ?

N'hésitez pas à venir échanger pour obtenir des informations sur vos droits et la manière de les faire valoir, et nous faire part des sujets que vous souhaitez voir défendus par vos représentants syndicaux.

Envie de faire bouger les choses pour que les personnels Globecast aient un avenir et soient considérés comme ils le méritent ? **Devenez candidat/e sur les listes CFE-CGC !**



Votre Représentant CFE-CGC Globecast

Philippe Petit

Philippe.Petit@Globecast.com

06 88 24 92 32

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

En savoir +

- les valeurs défendues par la CFE-CGC : bit.ly/livretCFE-CGC
- les actions menées ces trois dernières années par la CFE-CGC au sein du Groupe Orange : bit.ly/Journal2014.

Retrouver vos infos dédiées

<http://www.cfecgc-orange.org/Globecast/>

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abtCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFECCGOrange

